

MAIRIE DE LA BOUILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 février 2009 à 20h30

PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint – Mmes LE BRETON – THOMAS MALEVILLE - Mlle COUSIN Messieurs GILLES – LHUISSIER - MENG – PIEDELEU – HEURTEVENT – BARIL

**PROCURATION : Mlle LE STUM à M. PIEDELEU
Mme De Araujo à M.Heurtevent**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Roger Lhuissier

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2009 ne suscite pas d'observations particulières, il est approuvé à l'unanimité des présents

I - VOTE DU BUDGET 2009

Après avoir répondu aux demandes ponctuelles d'explications, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget communal 2009 par chapitres, équilibré en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement	583 298 €
- section d'investissement	171 873 €

II - REPARTICION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2009

Le maire propose une répartition des subventions s'élevant à 13425 € sur un montant total de subventions s'élevant à 13600 € (article 6574).

Les subventions proposées pour 2009 concernent :

- > 8 associations de la commune ;
- > l'Amicale des pompiers de Grand-Couronne ;
- > l'ADMR, (Aide à domicile en milieu rural) ;
- > l'école privée Sainte-Marie (subvention de fonctionnement légale).

Les subventions proposées au vote des membres du conseil sont identiques à celles de l'exercice écoulé sauf pour celle de l'école privée pour laquelle la loi a apporté des obligations nouvelles pour la commune.

Les subventions proposées ne soulèvent pas d'objections de la part des membres du conseil, sinon des demandes d'explications.

Vote des subventions par ligne :

Les élus, par ailleurs responsables d'association, ne prennent pas part au vote lorsqu'ils sont concernés.

	montant	vote	observations
Anciens combattants	380	14 pour	1 non votant
ASBM	1200	14 pour	1 non votant
Amicale des Aînés	650	14 pour	1 non votant
Amicale des Aînés (exceptionnel)	30	14 pour	1 non votant
Comité de jumelage	800	14 pour	1 non votant
Comité de jumelage (exceptionnel)	200	14 pour	1 non votant

Coopérative scolaire	500	13 pour	2 non votants
(le conseil a décidé de majorer la proposition de 43 €)			
Association de parents d'élèves	3000	15 pour	
Elan Bouillais Gymnastique	765	15 pour	
L.B.T.C.	2500	14 pour	1 non votant
Autres associations ou organismes :			
Amicale des pompiers	160	15 pour	
ADMR	240	15 pour	
Ecole privée Sainte-Marie	3000	12 pour	3 abstentions

Les informations données par trois associations qui reçoivent subventions sont insuffisantes et ne permettent pas d'avoir une vision pertinente des besoins de subvention formulés.

C'est pourquoi le délégué demande qu'il soit sursis au versement du solde de la subvention 2009 pour ces trois associations jusqu'à fourniture par celles-ci des informations qu'elles auraient dû communiquer le 22 janvier.

Le délégué propose au maire de mettre à sa signature le courrier destiné à informer ces trois associations de cette mesure, courrier mentionnant les informations à produire.

Le maire conclut en indiquant, comme envisagé au précédent conseil, qu'il faudra pour l'an prochain préparer un document pour faciliter et harmoniser la production par les associations des renseignements qui leur sont demandés.

III - REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ETAGE DE LA MAIRIE / DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

7000€ de travaux sont envisagés pour le remplacement des fenêtres et portes-fenêtres de l'étage de la Mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

IV – MISE EN PLACE D'UNE SIRENE / DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Cf délibération du conseil municipal du 25 octobre 2007

Dans le cadre du plan de sauvegarde, il est nécessaire d'installer une sirène. La dépense est estimée à 10 000€. Et peut être subventionnée à 60% par l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention..

V – MODIFICATION DES REGLES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES BOUILLAIS

Il est proposé les modifications suivantes :

1° le tarif bouillais s'appliquera au maximum 2 fois par an et par foyer fiscal. Au-delà, le tarif non bouillais s'appliquera.

2° pour les non bouillais qui louent le grenier à sel deux week-ends consécutifs, le tarif du deuxième week-end sera de 150 € au lieu de 200 €. Seront facturés en sus les jours de semaine si l'exposition est ouverte.

3° les salles ne peuvent être louées que deux week-ends consécutifs au maximum.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les modifications proposées.

VI – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1° POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire précise que le matériel informatique de la Mairie est un matériel vieillissant, voir obsolète et qu'il serait temps de passer en réseau. Par ailleurs l'Etat subventionne les communes à hauteur de 60% pour un achat plafonné à 5000€. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

2° POUR LA MISE AUX NORMES DU GRENIER A SEL

Afin de se mettre en conformité, notamment pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de changer la porte d'entrée et la porte de secours du grenier à sel. La dépense est estimée à 3000€

VI – QUESTIONS DIVERSES

Rallye-vélo du 13 septembre : Monsieur Didier Gilles s'inquiète de savoir s'il y aura une subvention pour l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire répond qu'il y a lieu de présenter un projet avec prévisions des dépenses. Par ailleurs, s'il y a lieu de recourir aux assurances : vient en premier l'assurance individuelle, ensuite l'assurance de la commune.

Commission des finances : la prochaine réunion aura lieu le lundi 16 mars 2009 à 20h30

Conseil municipal : le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 26 mars 2009 à 20h30

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h40